

AFFAIRE N° 28. - Location d'un immeuble appartenant à M. Emile MUSSARD situé au Bois de Nèfles en vue de l'installation du CENTRE MUNICIPAL

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune a loué depuis quelque temps un immeuble situé au Bois de Nèfles, appartenant à M. PAYET Théophile pour y installer un CENTRE MUNICIPAL, moyennant un loyer mensuel de 12.300 Frs.

Cet immeuble étant vétuste, ne répond plus aux nécessités actuelles de ce Centre et de la localité du Bois de Nèfles.

M. MAILLOT, Conseiller Municipal, nous a signalé un immeuble appartenant à M. Emile MUSSARD qui conviendrait parfaitement à l'installation du Centre. Le propriétaire, contacté par ses soins, nous avait offert ce local au prix de 20.000 Frs par mois.

Le Service des Domaines, consulté, vient de me faire savoir qu'il estimait à 18.000 Frs la valeur locative de cet immeuble; l'Inspecteur chargé de cette évaluation a d'ailleurs obtenu un accord écrit de M. MUSSARD sur cette base.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à prendre en location l'immeuble de M. MUSSARD au prix fixé par les Domaines, de 18.000 Frs par mois, à compter du 1er Juillet 1968.

La dépense correspondante serait imputable au chapitre 936 article 630 du budget communal de 1968 (Budget Primitif jusqu'à concurrence de la somme de 12.300 Frs - et budget supplémentaire, pour la différence du coût du loyer, soit 5.700 Frs.

Le Maire. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

